

Microsoft obtient la condamnation d'un spammeur britannique

Microsoft vient de gagner, en justice, l'une des plus importantes affaires anti-spam de ces dernières années. La firme vient en effet d'obtenir la condamnation d'un spammeur britannique, Paul Fox, qui se voit lourdement condamné.

L'originalité de cette affaire réside dans le fait que Microsoft a décidé de poursuivre P.Fox en invoquant le fait qu'il n'avait pas respecté les règles et les conditions d'utilisation de son service de e-mail, Hotmail.

L'éditeur a préféré retenir ce grief plutôt que de poursuivre le spammeur sur le principe des lois 'anti-spam' britanniques qui seraient plutôt laxistes ou difficilement applicables.

Rappelons que lors de l'installation du service Hotmail, l'utilisateur doit valider les conditions d'utilisation qui précise : « *Vous ne devez pas utiliser ce service pour envoyer du spam.* » Un principe simple que P. Fox a évidemment foulé du pied.

Un porte-parole de Microsoft a déclaré:

« Après l'énoncé du verdict, P. Fox a accepté de ne plus recommencer son activité de 'spamming' contre Microsoft ou des FAI et de régler la somme de 45.000 livres sterling. »

La firme de Redmond estime qu'il s'agit d'une condamnation « exemplaire ». Lors du procès, il a été avéré que P. Fox avait fait du spamming une activité particulièrement lucrative.

Le principal bénéficiaire de cette campagne de 'pourriels' était un site de téléchargement de films pornographiques.

La victime recevait un mail associé à un numéro de téléphone (surtaxé) sur lequel il fallait envoyer un texto afin d'accéder au site. « *C'est de cette façon que le spammeur rentabilisait les heures passées à envoyer des spams* » explique Microsoft dans un communiqué.

Selon le site OutLaw.com, certaines des victimes de P. Fox recevaient jusqu'à 250 spams en une journée...